



Conseil Municipal du 11 décembre 2025

Délibération n°2025.12.04

Date de convocation : 05/12/2025

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 19

Maire : M. Patrick GUEN
Secrétaire de séance : M. Sébastien DEMANOE

Le Conseil municipal de PLOUGOULM s'est réuni le 11 décembre 2025 sous la Présidence de M. Patrick GUEN, Maire.

Etaient présents : M. Patrick GUEN, M. Sébastien DELANOE, Mme Marie-Hélène QUIEC, M. Bruno ARRIAGA, Mme Sonia SENANT, M. Frédéric RICHARD, Mme Alicia CAROFF, M. Régis MIOSSEC, Mme Gwénola MEVEL, Mme Angélique QUERE, M. Eric MIOSSEC, M. Gilles CRIBIER, Mme Sophie HALLEGOT, M. Yann BELLEC

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : Mme Virginie SOCHARD qui a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène QUIEC, M. Vincent BOUTOILLER qui a donné pouvoir à M. Sébastien DELANOE, Mme Emmanuelle BERTEVAS qui a donné pouvoir à M. Bruno ARRIAGA, M. Joël CHOQUER qui a donné pouvoir à M. Patrick GUEN, Mme Claudie DEMANGE qui a donné pouvoir à M. Régis MIOSSEC ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

D. n°2025.12.04 Réaménagement de l'espace Hermine : demande de subvention DETR 2026

(Rapporteur : M. Le Maire/Délibération)

Dans le cadre du projet de réaménagement de l'espace Hermine, le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR. Le coût prévisionnel du projet est de 450 000€ HT.

Le montant de la demande de subvention est établi à 150 000 € correspondant à 33 % du montant HT prévisionnel selon le plan de financement ci-après :

FINANCEURS	Dépense H.T subventionnable de l'opération	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
Etat - DETR	450 000 €	33 %	150 000 € (montant sollicité)
TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80 % du montant HT)	450 000 €	33 %	150 000 €
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20 %)	450 000 €	57 %	300 000 €
TOTAL (coût de l'opération HT).	450 000 €	100 %	450 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'autoriser le Maire à demander une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2026.

VOTE :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

Fait à Plougoum, le 12 décembre 2025

Le Maire, Patrick GUEN	Le secrétaire de séance, Sébastien DELANOE
	

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au contrôle de légalité, le 12 décembre 2025
- La publication, le 12 décembre

Le Maire,

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.*

Conseil municipal - Séance du 11 décembre 2025